



LA MAYENNE, TERRITOIRE + INCLUSIF



LA DÉMARCHE « LA MAYENNE, TERRITOIRE + INCLUSIF », C'EST QUOI ?

Une dynamique des acteurs du territoire mayennais, portée par le Conseil départemental de la Mayenne et l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire, en réponse à l'appel de Sophie CLUZEL, Secrétaire d'État en charge des personnes handicapées.

Pourquoi ?

Pour changer le regard de la société sur le handicap et agir localement autour de 5 axes thématiques :

- Accéder à ses droits plus facilement.
- Être accueilli et soutenu dans son parcours, de la crèche à l'université.
- Accéder à l'emploi et travailler comme tout un chacun.
- Vivre chez soi.
- Être acteur dans la Cité.

Comment ?

- En s'appuyant sur les besoins exprimés par les personnes les plus concernées (réalisation d'un état des lieux et recueil de témoignages).
- En s'inspirant des bonnes idées de tous via les ateliers participatifs et la plateforme collaborative **May-dialogue**.

Qui ?

Citoyens, professionnels, bénévoles, associations, collectivités, institutions... tous concernés par le handicap !

Quand ?

1

Travaux préparatoires : juillet 2019 à janvier 2020

Diagnostic

Élaboration d'un état des lieux, en vue des ateliers participatifs, à partir :

- d'une cartographie des ressources existantes sur le territoire mayennais, mobilisation de référents ARS et de référents au sein de chaque direction du Conseil départemental ;
- de recueil de témoignages auprès de personnes directement concernées par le handicap.

Formation des animateurs

Par le Worklab de Nantes, formation à la facilitation de groupe et à l'utilisation d'outils participatifs.



2

Temps fort de lancement : 29 novembre 2019

260 personnes présentes aux Ondines à Changé.

Au programme :

- *Un territoire inclusif, c'est quoi ?*
Par Marielle VALRAN, Université Lyon 2.
- *Aujourd'hui : expériences inclusives, expériences de vie.* Table ronde : Unité d'enseignement le Petit Prince (scolarité), dispositif Job Coach (emploi) et association Quest'Handi (culture).
- *Demain, agissons ensemble !* Mise en œuvre de la démarche.



3

Participation citoyenne : janvier à décembre 2020

Ateliers participatifs n°1

Priorisation des sujets par les 134 participants aux 5 ateliers thématiques de février et mars 2020.



Annulation des ateliers participatifs n°2 en raison de la crise sanitaire et ouverture d'une plateforme en ligne.

May-dialogue

Partage des bonnes idées par tous sur la plateforme collaborative May-dialogue, 55 propositions déposées pendant l'été 2020.

Bienvenue sur may Dialogue !

PARTICIPEZ A UNE
CONSULTATION

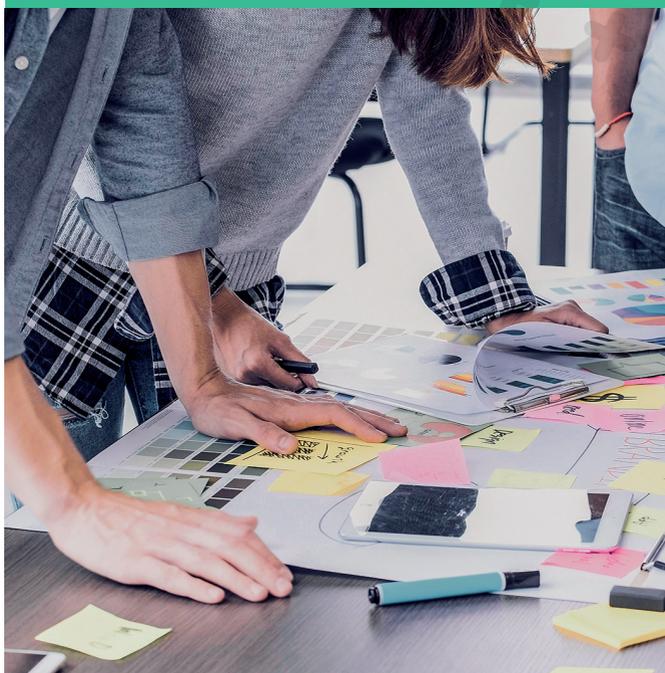
4

Comité de pilotage et plan d'actions : 18 février 2021

Présentation du plan d'actions au 3^e comité de pilotage pour mise en œuvre sur les territoires.

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR
may-dialogue.lamayenne.fr

LE PLAN D' ACTIONS



Axe 1 : ACCÉDER À SES DROITS PLUS FACILEMENT



S'EXPRIMER

ÊTRE ACTEUR

S'INFORMER

COMPRENDRE

ÊTRE COMPRIS

Action 1

Constituer un comité d'usagers rassemblant des personnes en situation de handicap ou leur proche.

Valoriser et développer le partage d'expériences des personnes en situation de handicap (pair-aidance).

Conseiller et sensibiliser les structures, associations, collectivités, entreprises.

S'impliquer dans la diffusion du plan d'actions Territoire + inclusif.

Action 2

Développer une plateforme ressources

Développer un site internet (plateforme ressources) réunissant toutes les informations du Département sur le handicap :

- droits et démarches ;
- accessibilité ;
- vie pratique (mobilité, aides techniques...);
- établissements et associations spécialisés handicap ;
- activités de loisirs et sportives.

Action 3

Permettre l'interconnaissance des associations

Permettre que les associations liées au handicap en Mayenne se connaissent entre elles :

- missions et public ;
- temps et lieux de permanences ;
- contacts ;
- évènements organisés.

<p>Action 4</p> <p>Informer sur les évènements ouverts au handicap en Mayenne</p>	<p>Faire connaître les évènements et actualités liés au handicap</p> <p>Exemples : les rencontres de l'emploi, les portes ouvertes de la MDA, les rencontres culturelles (cinéma différence), les nuits du handicap, les initiatives dans les communes ou communautés de communes et d'agglomération.</p>
<p>Action 5</p> <p>Former à l'accueil des publics en situation de handicap</p>	<p>Former les professionnels du Conseil départemental, des collectivités locales ou établissements recevant du public, pour mieux s'adapter aux personnes qui se présentent dans les lieux d'accueil publics.</p>
<p>Action 6</p> <p>Distribuer des badges pour les personnes malentendantes</p>	<p>Poursuivre l'action menée par la Jeune chambre économique de Haute-Mayenne pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ favoriser une meilleure communication avec les personnes malentendantes ; ■ sensibiliser les professionnels accueillant du public (mairies, services publics...) pour qu'ils adaptent leur façon de communiquer.
<p>Action 7</p> <p>Adapter les courriers administratifs adressés aux personnes en situation de handicap</p>	<p>Simplifier les courriers de la Maison départementale de l'autonomie (MDA) pour les rendre plus faciles à lire et à comprendre.</p> <p>Informé sur les droits et prestations au moment de l'envoi de la notification par la MDA. Exemple : informer sur les droits que donne la Carte mobilité inclusion (CMI).</p>

Axe 2 : ÊTRE ACCUEILLI ET SOUTENU DANS SON PARCOURS DE LA CRÈCHE À L'UNIVERSITÉ



SE DÉVELOPPER

S'ENTRAIDER

DÉCOUVRIR

Action 8

Construire un programme autonomie jeunes adultes

Élaborer un programme d'accompagnement de jeunes en situation de handicap pour développer :

- leur capacité à la vie autonome ;
- le potentiel de chacun ;
- l'autodétermination (être acteur de sa vie).

Action 9

Accueillir des stagiaires au Conseil départemental

Accueillir en stage des jeunes scolarisés en classe ULIS.

Proposer de nouveaux lieux de stage de découverte pour collégiens et lycéens.

Action 10

Développer la pair-aidance

Constituer un réseau de pair-aidants.

Accompagner les personnes et les familles dans leurs démarches, dans une meilleure connaissance et application de leurs droits.

Partager les expériences, permettant d'orienter vers d'autres ressources.

Axe 3 : ACCÉDER À L'EMPLOI ET TRAVAILLER COMME TOUT UN CHACUN

SENSIBILISER

DÉCOUVRIR



Action 11

Sensibiliser les employeurs

Informar les employeurs sur l'emploi des personnes en situation de handicap : aspects juridiques, aides financières, possibilité d'accompagnement ...

Constituer un réseau d'employeurs pour partager des expériences professionnelles réussies.

Action 12

Accueillir des stagiaires au Conseil départemental

Accueillir en stage :

- des personnes en situation de handicap mobilisées sur des parcours d'insertion professionnelle ;
- des travailleurs ESAT ayant un projet d'emploi en milieu ordinaire.



Axe 4 : VIVRE CHEZ SOI

SE DÉPLACER

Action 13

Recenser les solutions de mobilité en Mayenne

Faire un état des lieux des solutions de mobilité.

Communiquer les différentes offres et organisations de transports du territoire via la plateforme ressources (action 2).

Axe 5 : ÊTRE ACTEUR DANS LA CITÉ



S'INVESTIR

SE RENCONTRER

SENSIBILISER À
LA DIFFÉRENCE

SE DÉTENDRE

Action 14

Sensibiliser les associations sportives et de loisirs

Sensibiliser et inciter les associations sportives, culturelles et de loisirs à l'accueil de personnes en situation de handicap.

Action 15

Mobiliser les étudiants

Sensibiliser les étudiants mayennais au handicap.

Mobiliser les étudiants pour partager des activités de loisirs avec des personnes en situation de handicap.

Action 16

Proposer des activités de loisirs

Mobiliser des bénévoles pour accompagner des personnes en situation de handicap à des activités de loisirs accessibles (week-end).

Exemples : spectacle, festival, théâtre, visite d'un site mayennais (Sainte-Suzanne, musées ...), sortie à Saint-Malo ou au Mont-Saint-Michel.

Action 17

Promouvoir l'accessibilité des piscines

Rendre les piscines accessibles aux personnes en situation de handicap moteur qui ont besoin d'un plan plat pour se changer.

<p>Action 18</p> <p>Recenser les hébergements touristiques accessibles</p>	<p>Recenser les gîtes, les chambres d'hôtes et les autres types d'hébergement (hôtels, campings...) accessibles en Mayenne.</p>
<p>Action 19</p> <p>Développer les temps calmes dans les supermarchés</p>	<p>Généraliser les initiatives temps calmes dans les supermarchés. Sur des créneaux dédiés (2h par semaine) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ pas de musique agressive ; ■ peu de lumière artificielle ; ■ volume des caisses baissé au minimum ; ■ suspension des messages publicitaires au micro.
<p>Action 20</p> <p>Proposer des films sous-titrés au cinéma</p>	<p>Proposer davantage de films sous-titrés et audiodécrits au cinéma pour les personnes sourdes et malentendantes.</p>
<p>Action 21</p> <p>Changer le regard porté sur la différence</p>	<p>Sensibiliser les élèves des écoles, collèges et lycées à la différence.</p> <p>Communiquer sur le handicap par des personnes qui le vivent.</p>
<p>Action 22</p> <p>Favoriser le vivre ensemble</p>	<p>Développer le Facile à lire et à comprendre, le partage d'expériences, la transmission de savoir : parler du handicap par des personnes qui le vivent.</p>

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Des réunions d'informations seront organisées en territoire pour mettre en œuvre ce plan d'actions.

Vous souhaitez vous impliquer ?

Contactez-nous :

territoire.inclusif@lamayenne.fr

02 43 67 75 97

